

BUDGET PRINCIPAL
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025
Conseil Municipal du 24 février 2025

Un budget pour affirmer la métamorphose de Creil

SOMMAIRE

Cadre juridique	page 3
1. Introduction et éléments de contexte	page 4
2. Eléments principaux de la Loi de finances 2025 et ses effets	page 6
3. Réalisation budgétaire 2024 et la situation financière de la commune	page 7
4. Structure et évolution de la dette	page 13
5. Orientations budgétaires 2025	page 15
6. Principales actions à financer en 2025	page 17
7. Situation des Ressources Humaines et évolutions projetées	page 20
8. Projet de budget primitif 2025	page 23
9. Programme pluriannuel des investissements 2024-2030	page 25
Conclusion	page 25

Cadre Juridique

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi n°2015-991 du 07 août 2015 – article 107,

Conformément à l'article D.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), portant création du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 – article 1 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

Il est présenté à l'assemblée délibérante, le présent Rapport d'Orientations Budgétaires 2025.

L'article L.2312-1 du CGCT dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication.

L'ouverture du débat d'orientations budgétaires est l'occasion chaque année de partager notre analyse de la situation financière de la commune, de mesurer l'avancement des projets que porte la collectivité et de mettre en avant ses choix et ses priorités. Il permet aussi aux membres du conseil municipal de débattre sur les priorités de la politique municipale.

Ce rapport d'orientation budgétaire présente les engagements de la Ville de Creil de manière concrète, en les inscrivant dans les contextes international, national et local qui les impactent.

L'intégralité des informations et données financières qui sont présentées dans ce rapport d'orientation budgétaire sont des prévisions établies à date et pourront évoluer d'ici l'adoption du budget par le Conseil Municipal.

1. Introduction et éléments de contexte

L'élaboration du Budget Primitif 2025 de la ville de Creil s'inscrit dans un contexte économique et social toujours marqué par des contraintes et incertitudes liées à la situation des finances publiques qui ne sont pas sans incidences, directes et indirectes, à court ou moyen terme, sur les choix et priorités budgétaires de la Commune.

Évaluée à 1,32 % en décembre dernier, l'inflation devrait continuer à ralentir en 2025. Ces derniers mois confirment la fin de l'épisode inflationniste. La hausse des prix à la consommation pourrait tomber à 1% en juin prochain. Pour autant, la consommation des ménages a progressé au même rythme qu'en 2023.

Après une adoption grâce au 49.3 et une motion de censure repoussée, le Projet de Loi de Finances 2025 établit une prévision de croissance de 0,9%. Il fixe par ailleurs un objectif de ramener le déficit public à 5,4 % du produit intérieur brut (PIB) en 2025, contre les 6,1% enregistrés en 2024, avec une trajectoire visant à atteindre les 3 % d'ici 2029, conformément aux règles du pacte de stabilité et de croissance.

Cependant, cette croissance demeure fragile et dépendante de la conjoncture économique internationale, en particulier des tensions géopolitiques et des fluctuations sur les marchés de l'énergie. Le Haut Conseil des Finances Publiques estime que la prévision de croissance du PIB pour 2025 (+ 0,9 %), supérieure à celle du consensus des économistes (+ 0,7 %), est atteignable mais optimiste au vu des indicateurs conjoncturels les plus récents.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail a augmenté de 3,9% au quatrième trimestre 2024. La dynamique d'augmentation des créations d'emplois s'est grippée l'an dernier. La situation pourrait empirer en 2025. En effet, la plupart des organismes prévoit une remontée du chômage avec plus ou moins d'intensité. L'INSEE prévoit, par exemple, une progression du taux de chômage assez légère, à 7,6% de la population active d'ici juin 2025, contre 7,4% aujourd'hui, alors que selon l'OFCE ou la Banque de France, le chômage pourrait avoisiner les 8% fin 2025.

La fin du « quoi qu'il en coûte », le ralentissement de la croissance cumulée aux tensions internationales, font peser de réelles menaces sur l'emploi et le marché du travail local. Ainsi, tout récemment, *STOKOMANI* à Creil a confirmé la fermeture de son activité sur le site du parc ALATA et sa relocalisation, tout comme *CHEMOURS* à Villers Saint Paul qui abandonne son projet d'extension et de développement pour se regrouper aux USA. Dans le même temps, *AKZONOBEL* met en œuvre un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE), en réponse à la dégradation de sa situation financière. Sans oublier les menaces qui planent sur l'acier et sur l'activité du site de Arcelormittal.

C'est donc dans ce contexte global instable et inquiétant que la Ville de Creil doit préparer et bâtir un projet de budget, en valorisant aussi ses atouts.

Ville centre de l'Agglomération, Creil bénéficie d'une localisation stratégique, entre Paris et les grands axes de transport, ce qui en fait un carrefour économique et commercial important. Toutefois, Creil doit également relever le défi du renouvellement de son tissu industriel (maîtrise foncière, dépollution...) et la reconversion foncière de grandes friches (l'Ec'eau Port Fluvial, l'ancien lycée Gournay, les sites PUM/DAYDE et Engie...), en coopération étroite avec l'ACSO et l'EPFLO. **Ces friches qui étaient hier une menace sont maintenant des opportunités de développement, à l'heure du Zéro Artificialisation Net (ZAN).**

Dans ce cadre, en s'appuyant sur la diversité des secteurs d'activité allant de l'artisanat aux services, en passant par l'industrie, la ville de Creil participe au sein de l'ACSO à la stratégie de renforcer son attractivité afin d'accueillir de nouvelles entreprises et de favoriser la création d'emplois, à l'image du projet ALATA 6.

Pour accompagner le développement économique, l'accès à un logement abordable et digne constitue un véritable enjeu pour toutes les communes du noyau urbain de l'ACSO. Creil fait face non seulement à une forte demande et tension sur le marché de l'immobilier, mais aussi à un parc privé vieillissant, qui doit évoluer.

Ainsi, en cohérence avec le **Plan Local de l'Habitat intercommunal**, les acquisitions foncières portées par la Commune, l'ACSO et l'EPFLO depuis plusieurs années, ont rendu possible la production à ce jour de 730 logements neufs dont une majorité s'achève sur le bas de Creil. En parallèle, la stratégie de lutte contre l'habitat indigne avec le soutien de l'ANAH se déploie, en mobilisant les outils de l'OPAH-RU et les deux plans de sauvegarde des copropriétés (Roseraie et Pléiades). Ces actions restent prioritaires dans le budget communal afin d'améliorer les conditions de vie des Creillois et de favoriser l'attrait de la ville pour de nouveaux habitants.

Le projet de rénovation urbaine des Hauts de Creil (NPNRU) qui prévoit 820 requalifications de logements sociaux est désormais bien engagé et fait l'objet d'un investissement public de plus de 190 M€, entre l'Etat et l'ANRU, la Région Hauts de France, les trois bailleurs sociaux et la Commune. **Le reste à charge pour la ville de Creil s'élève à ce stade à 29 M€ pour les opérations d'aménagements urbains et la rénovation/création d'équipements publics dont elle est maître d'ouvrage.**

En effet, plusieurs projets de rénovation du patrimoine scolaire, d'aménagements urbains et de modernisation des infrastructures sont en cours de réalisation ou à venir d'ici fin 2030. Ils représentent un investissement public pour la Commune de 71 M€ HT (hors bailleurs) qui témoignent d'un engagement fort vers la transition écologique et la durabilité des équipements.

A côté de l'emploi et du logement, vient ensuite l'enjeu de la mobilité. De ce point de vue, l'ouverture en 2027 d'une nouvelle ligne SNCF permettra de connecter Creil à Roissy, puis au bassin parisien. C'est une avancée considérable qui profitera aux creillois comme aux salariés, et qui sera prolongée en 2029 par la création d'une passerelle en gare de Creil, d'un nouveau parvis au nord pour désengorger le centre-ville et d'un nouveau pôle d'échange multimodal.

C'est donc aussi dans ce contexte territorial, d'une Agglomération qui investit dans l'avenir pour développer son attractivité, que s'inscrit le prochain budget de la Commune.

Les orientations budgétaires présentées dans le présent rapport visent à **maintenir un haut niveau de qualité de service public rendu au quotidien dans les domaines de l'Education et de la Jeunesse, de la Culture et du Sport, de la Solidarité et ce, sans augmentation du taux de la part communale des impôts locaux.**

Le budget 2025 doit également **réunir les conditions permettant de poursuivre un programme ambitieux de travaux, impulsé par l'adaptation de notre ville au réchauffement climatique, l'amélioration du cadre vie et le renouvellement urbain.** Les opérations d'investissement pluriannuelles sont cofinancées principalement par l'Etat et ses agences (ANRU, ANAH, ADEME...), par la Région des Hauts de France et les Fonds Européens (FEDER).

La priorité à l'investissement dans nos orientations budgétaires traduit les engagements de la mandature et implique d'accentuer les efforts pour contenir la progression des dépenses de fonctionnement et optimiser les recettes.

2. Éléments principaux de la Loi de Finances 2025 et ses effets

Le Projet de Loi de Finances 2025 contient plusieurs dispositions importantes qui impactent directement les Collectivités Locales et leur capacité à financer leurs projets et services :

- **L'effort financier demandé aux Collectivités Locales** a été stabilisé à 2,2 milliards d'euros. Cette contribution se décompose en deux mesures : un gel de la TVA (qui coûtera 1,2 milliard d'euros aux Collectivités) et la mise en place d'un dispositif de mise en réserve d'un milliard d'euros, appelé Dilico (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales).
- **Les dotations aux Collectivités.** Le budget 2025 abonde la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 150 M€ en 2025 (elle était de 27,2 milliards d'euros en 2024), permettant de financer intégralement la croissance de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) pour cette année.
- **L'augmentation des bases de la taxe foncière en 2025.** Une hausse de 1,7 % des bases de la taxe foncière est prévue pour 2025. Cet ajustement annuel indexé sur l'inflation produira une légère augmentation de nos ressources fiscales.
- **Financement de l'investissement local.** Le « fonds vert », destiné à financer les investissements pour la transition écologique dans les territoires, est le plus touché. Son budget passe de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard cette année. Les crédits affectés à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sont également minorés. **Ces deux mesures de réduction du financement de l'investissement auront très certainement un impact à partir de 2025 pour les nouveaux projets que la Commune pourrait soutenir.**
- **L'augmentation de la cotisation de retraite** des employeurs des Collectivités Territoriales (CNRACL), rétroactive au 1er janvier 2025, de 3 points par an jusqu'en 2028. Le taux de cotisation passe donc de 31,65 %, à 34,65 %, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028. **Cette augmentation représente pour la Ville une augmentation du chapitre 012 de 382 000 €, soit 40 % de la progression de la masse salariale entre 2024 et 2025.**
- **Les cotisations aux mutuelles de santé** augmenteront en moyenne en 2025 de 8 %. En tant qu'employeur, la ville de Creil participe à 50 % des cotisations pour les mutuelles labellisées.
- Les crédits et moyens alloués aux dispositifs de la *Politique de Ville* que porte l'Etat seraient également en nette diminution au niveau de la Préfecture de l'Oise, à en juger par **la suppression du financement des postes Adultes Relais à l'échéance des contrats, par la remise en cause du financement à 50 % du poste de chef de projet du nouveau quartier prioritaire Jaurès/Gournay** pour toute la durée du nouveau contrat de ville (2030) pourtant signé en septembre 2024.
- Le financement dans le cadre du Contrat de Sécurité Intégrée (CSI) des 4 postes de médiateurs de nuit et d'une équipe de 4 éducateurs spécialisés est également remis en question après 2025.

3. Réalisation budgétaire 2024 et situation financière de la Commune

Les données provisoires du résultat financier 2024 indiquent que **les dépenses réelles de fonctionnement seraient réalisées à hauteur de 51 766 101 € soit à 97.93%**.

Les charges à caractère général (011) s'établiraient à 15 198 345 €, réalisées à 96.67 %, marquant une progression de + 13,73 % (CA 2023). Toutefois, cette augmentation est à pondérer du fait de l'inscription au chapitre 011, lors de décisions modificatives, de dépenses initialement prévues au chapitre 012 (assurance statutaire des agents) et au chapitre 23 (location structures modulaires Ecole Edouard Vaillant).

Les dépenses de personnel (012) s'élèveraient à 32 239 295 € soit à 99.70%, en augmentation de + 3.06 % (CA 2023). Les autres charges de gestion courante (65) constatées à 3 153 896 € seraient en légère baisse à - 1.04 % (CA 2023).

Les taux de réalisation des prévisions budgétaires apparaissent globalement satisfaisants. L'exécution budgétaire confirme une réelle maîtrise des dépenses de fonctionnement et une progression conforme à la trajectoire de la prospective financière, malgré des événements et surcoûts imprévus (sinistres, primes d'assurance, résultats appels d'offres...).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CA 2024

Chapitre	CA2023	Total Budgeté 2024	CA 2024 prévisionnel	Taux de réalisation	Variation 24-23
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	19 481,00	62 500,00	19 612,00	31,38%	0,67%
011 - CHARGES A CARACTERES GENERAL	13 363 897,48	15 722 568,00	15 198 345,41	96,67%	13,73%
012 - FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	31 283 299,59	32 335 199,00	32 239 295,21	99,70%	3,06%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 187 045,67	3 547 272,00	3 153 896,40	88,91%	-1,04%
66 - CHARGES FINANCIERES	760 932,88	1 033 730,00	1 003 130,96	97,04%	31,83%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	60 112,17	160 000,00	151 821,98	94,89%	152,56%
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	24 047,48				
Total Dépenses réelles de fonctionnement	48 698 816,27	52 861 269,00	51 766 101,96	97,93%	6,30%
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 719 645,63	2 073 000,00	2 554 150,56	123,21%	-6,09%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 376 174,50	0,00	0,00%	
Total Dépenses de fonctionnement	51 418 461,90	61 310 443,50	54 320 252,52	88,60%	5,64%

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) s'élèveraient à ce stade à 58 406 549 € soit à 101.36%, se décomposant comme suit :

- Produits des services (70) à 2 156 390 € soit 106,62%, en progression de 11.53% ;
- Les impôts et taxes (73) à 22 879 248 € soit 99,98%, en diminution de 0.63% ;
- Les dotations et participations (74) à 30 334 051 € soit 101.74%, en progression également de 2.56% ;
- Les autres produits de gestion à 2 171 202€ soit 84.58%, en augmentation de 60.67%

Bien que légèrement supérieures aux prévisions, les recettes réelles de fonctionnement progressent faiblement de 0.94% (CA 2023), ce qui confirme un tassement des ressources communales et un faible dynamisme, à mettre en relation avec la progression des dépenses réelles de fonctionnement de 6.30% (CA 2023). Ce résultat invite à une prévision prudente des recettes de fonctionnement pour 2025.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT CA 2024

Chapitre	CA23	Total Budgeté 2024	CA 2024 prévisionnel	Taux de réalisation	Variation 24-23
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	475 624,85	335 000,00	384 154,32	114,67%	-19,23%
70 - PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 933 437,52	2 022 500,00	2 156 390,92	106,62%	11,53%
73 - IMPOTS ET TAXES	23 023 417,65	22 883 493,00	22 879 248,58	99,98%	-0,63%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	29 578 002,81	29 814 409,00	30 334 051,99	101,74%	2,56%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 351 300,77	2 566 980,00	2 171 202,00	84,58%	60,67%
76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	26,00		
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 494 116,80		481 476,00		-67,78%
78 - REPRISE SUR PROVISIONS	5 044,06				
Total Recettes réelles de fonctionnement	57 860 944,46	57 622 382,00	58 406 549,81	101,36%	0,94%
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	38 000,00				
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 182 934,36	3 688 061,50		0,00%	-100,00%
Total Recettes de fonctionnement	59 081 878,82	61 310 443,50	58 406 549,81	95,26%	-1,14%

EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



Evolution de nos bases et produits des taxes directes

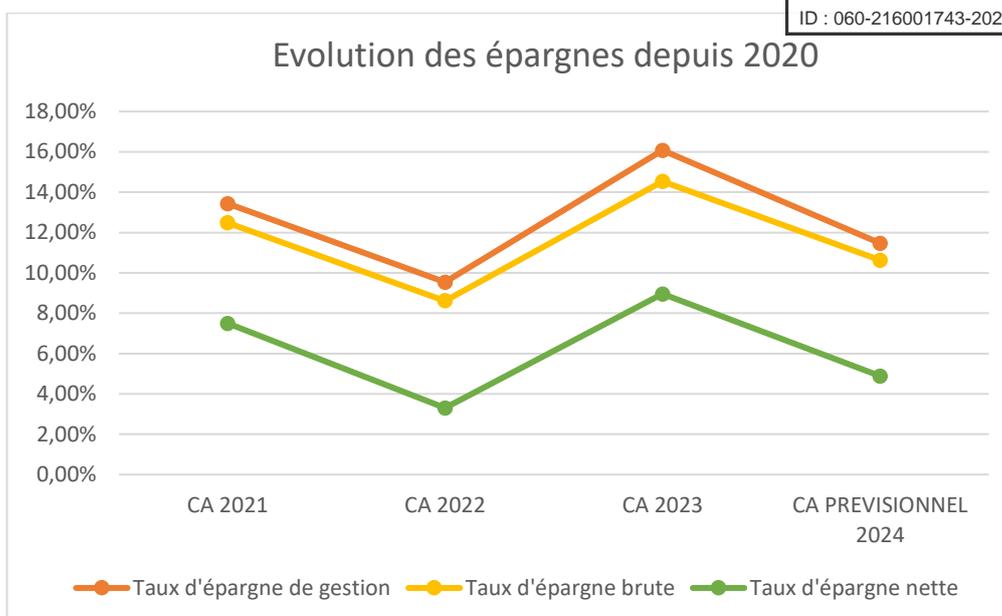
	Rétrospective			Prospective			
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Taxe d'habitation							
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	1 537 640	1 842 432	2 620 235	1 230 219	1 251 133	1 272 402	1 294 033
Taux taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	19,8800%	19,8800%	22,5000%	22,5000%	22,5000%	22,5000%	22,5000%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	305 683	366 275	589 553	276 799	281 505	286 290	291 157
Taxe sur le foncier bâti							
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	25 188 433	25 910 189	27 170 366	28 198 175	28 626 876	29 339 408	29 926 196
Taux taxe foncière sur le bâti	43,2900%	43,2900%	49,0000%	49,0000%	49,0000%	49,0000%	49,0000%
Coefficient correcteur	1	1	1	1	1	1	1
Produit de la taxe foncière sur le bâti	11 614 439	11 958 897	14 129 676	14 668 127	14 874 956	15 244 746	15 549 466
Taxe sur le foncier non bâti							
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	95 188	100 991	106 435	113 156	113 156	113 156	113 156
Taux taxe foncière sur le non bâti	85,0200%	85,0200%	96,2300%	96,2300%	96,2300%	96,2300%	96,2300%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	80 929	85 863	102 422	108 890	108 890	108 890	108 890
Produit des taxes directes (73111)	12 001 051	12 411 035	14 821 651	15 053 816	15 265 351	15 639 926	15 949 513
Rôles supplémentaires	16 467	12 121	- 21 371	30 000	0	0	0
Surtaxe sur les logements vacants	0	0	0	0	0	0	0
Impôts directs locaux (art 73111)	12 017 518	12 423 156	14 800 280	15 083 816	15 265 351	15 639 926	15 949 513

Evolution de l'autofinancement

Ces données consolident l'épargne brute de la commune en 2024 à 6 158 972€ et son taux à 10,63 % (EB/RRF).

Les niveaux d'épargne restent satisfaisants, retrouvent ceux du début de mandature, après une forte baisse en 2022 et une forte hausse en 2023, ce qui contribue à dégager l'autofinancement nécessaire à un volume et un rythme annuels soutenus d'investissements.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA PREVISIONNEL 2024	VARIATION CA 24 CA23
Epargne de gestion	7 453 189,81	6 746 102,46	4 921 519,78	9 162 128,19	6 640 448,45	-27,52%
<i>Taux d'épargne de gestion</i>	15,14%	13,44%	9,54%	16,08%	11,46%	-28,70%
Epargne brute	6 943 632,76	6 265 182,04	4 438 642,31	8 282 328,19	6 158 972,45	-25,64%
<i>Taux d'épargne brute</i>	14,11%	12,48%	8,61%	14,54%	10,63%	-26,85%
Epargne nette	3 711 820,60	3 765 394,58	1 703 864,97	5 105 398,49	2 833 935,45	-44,49%
<i>Taux d'épargne nette</i>	7,54%	7,50%	3,30%	8,96%	4,89%	-45,40%



Résultat estimé 2024

RESULTAT 2024 ET AFFECTATION	MONTANT
Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024	54 320 252,52
Recettes de fonctionnement de l'exercice 2024	58 406 550,41
Résultat de l'exercice	4 086 297,89
solde section fonctionnement reporté 2023	3 688 061,50
Excédent de fonctionnement cumulé	7 774 359,39
Dépenses d'investissement 2024	45 026 247,56
Recettes d'investissement 2024	41 253 808,35
Solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2024	-3 772 439,21
solde section investissement reporté 2023	-54 368,45
Déficit d'investissement	-3 826 807,66
Restes à réaliser de dépenses de l'exercice 2024	2 868 968,03
Restes à réaliser de recettes de l'exercice 2024	4 749 110,09
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2024	1 880 142,06
RESULTAT DE CLOTURE 2024	5 827 693,79
AFFECTATION DU RESULTAT	
Besoin de financement global de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2024	-1 946 665,60
Affectation minimale du résultat de l'exercice 2024 compte R1068 au BP 2025	1 946 665,60
Report à nouveau de fonctionnement compte R002 BP 2025	5 827 693,79



Bilan financier de l'exécution de la section d'investissement 2024

Les projets et travaux engagés en 2024 se poursuivront en 2025 dans le cadre de la Programmation pluriannuelle :

- Les travaux de requalification des places Saint Médard (ACV) et Henri Dunant (NPNRU) ;
- La rénovation et extension de l'école Vaillant ;
- La végétalisation des cours d'école (Descartes, Camus, Victor Hugo...) ;
- La création de l'école Relais liée à la rénovation des groupes scolaires Rabelais/Montaigne, Macé/Freinet ;
- La restauration du Château et les travaux du Musée ;
- La restauration de la Halle Fichet ;
- La modernisation du réseau d'éclairage public ;
- La rénovation de l'espace BUHL et du centre social Georges Brassens suite aux incendies et dégradations de 2023 et 2024 ;
- La poursuite des aménagements de l'Ec eau Port (participation au budget de la ZAC).

Le volume global des investissements et engagements financiers (chapitres 21 et 23) a fortement progressé en 2024, passant de 13,54 M € à 24,19 M €, ainsi que le taux de réalisation au regard des prévisions. Ce premier bilan confirme que les projets structurants que porte la Commune sont entrés dans une phase opérationnelle de réalisation. A noter également, la progression en 2024 des subventions extérieures (+ 4.3 M€), dont l'apport représente un enjeu dans le financement de nos investissements.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024						
Chapitre	CA 2023	BP 2024 + REPORTS 2023	REALISE 2024	Taux de réalisation 2024	VARIATION DE CA23 à CA24	varation en % de CA 24 CA 23
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	400 416,74	2 000,00			-400 416,74	-100,0%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	28 658,00	28 657,07		28 657,07	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 176 932,70	3 326 138,00	3 325 037,46	100,0%	148 104,76	4,7%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	352 517,33	653 574,48	314 306,44	48,1%	-38 210,89	-10,8%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	223 212,60	400 843,00	49 855,39	12,4%	-173 357,21	-77,7%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 658 222,14	14 118 330,40	11 462 062,98	81,2%	3 803 840,84	49,7%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	5 888 904,43	22 658 362,16	12 729 984,26	56,2%	6 841 079,83	116,2%
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	167 017,00	3 189 528,00	1 834 434,53	57,5%	1 667 417,53	998,4%
	0,00				0,00	
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	6 330,50	111 195,00	17 612,84		11 282,34	178,2%
Total Dépenses réelles d'investissement	17 873 553,44	44 488 629,04	29 761 950,97	66,90%	11 888 397,53	66,51%
041 - OPERATIONS DPATRIMONIALES	38 000,00	15 259 589,30	15 259 589,30		15 221 589,30	40056,8%
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	4 114 336,87	54 368,45			-4 114 336,87	-100,0%
Total Dépenses d'investissement	22 025 890,31	59 802 586,79	45 021 540,27	75,28%	22 995 649,96	104,40%
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024						
Chapitre	CA 2023	BP 2024 + REPORTS 2023	REALISE 2024	Taux de réalisation 2024	VARIATION DE CA23 à CA24	varation en % de CA 24 CA 23
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	7 112 097,11	6 020 335,42	6 220 659,83	103,3%	-891 437,28	-12,5%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 132 969,97	14 185 600,21	8 459 226,00	59,6%	4 326 256,03	104,7%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 002 062,65	14 357 500,00	8 725 597,33	60,8%	723 534,68	9,0%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	4 585,33		4 585,33	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	1 017 165,00	30 000,00	2,9%	30 000,00	
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	401 230,00	0,00	0,0%	0,00	
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	4 746,50	110 000,00		0,0%	-4 746,50	-100,0%
Total Recettes réelles d'Investissement	19 251 876,23	36 091 830,63	23 440 068,49	64,95%	4 188 192,26	21,75%
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 376 174,50		0,00%		
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		2 073 000,00	2 554 150,56	123,21%	2 554 150,56	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	2 719 645,63	15 259 589,30	15 259 589,30	100,00%	12 539 943,67	461,09%
Total Recette d'investissement	21 971 521,86	59 800 594,43	41 253 808,35	68,99%	19 282 286,49	87,76%

EVOLUTION RESULTAT GLOBAL	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA2024
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	46 299 129,34	48 849 930,44	51 418 461,90	54 320 252,52
Recettes de fonctionnement de l'exercice	55 067 478,19	55 408 630,42	59 081 858,82	62 094 611,91
Excédent de fonctionnement cumulé	8 768 348,85	6 558 699,98	7 663 396,92	7 774 359,39
Dépenses d'investissement	17 155 154,55	22 066 982,38	22 025 890,31	45 080 616,01
Recettes d'investissement	12 448 014,28	17 952 645,51	21 971 521,86	41 253 808,35
Déficit d'investissement	-4 707 140,27	-4 114 336,87	-54 368,45	- 3 826 807,66
Restes à réaliser de dépenses de l'exercice	6 103 192,23	4 504 770,57	7 485 837,18	2 868 968,03
Restes à réaliser de recettes de l'exercice	5 880 480,41	3 243 321,82	3 564 870,21	4 749 110,09
Solde des restes à réaliser de l'exercice	-222 711,82	-1 261 448,75	-3 920 966,97	1 880 142,06
RESULTAT DE CLOTURE	3 838 496,76	1 182 914,36	3 688 061,50	5 827 693,79

4. Structure et évolution de la dette

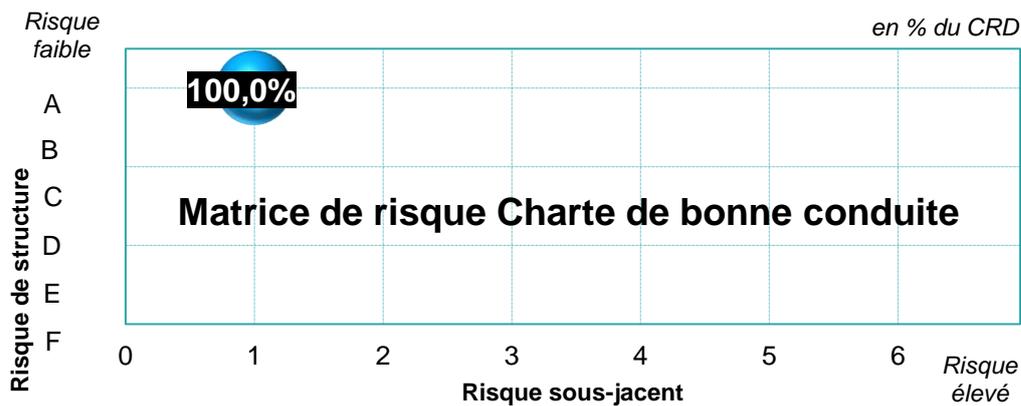
L'analyse de l'évolution de la dette confirme une tendance fluctuante. Le capital restant dû se stabilise autour de 42 043 560 € en 2024. Ce qui indique une gestion prudente de la dette, avec des remboursements réguliers, et la nécessité de maintenir un équilibre financier face aux intérêts de la dette.

Il est important de noter que les remboursements en capital de la dette montrent une légère augmentation au fil des ans. Notre taux moyen de la dette au terme de l'année 2024 (taux annuel, base 30/360) est de 2,53%.

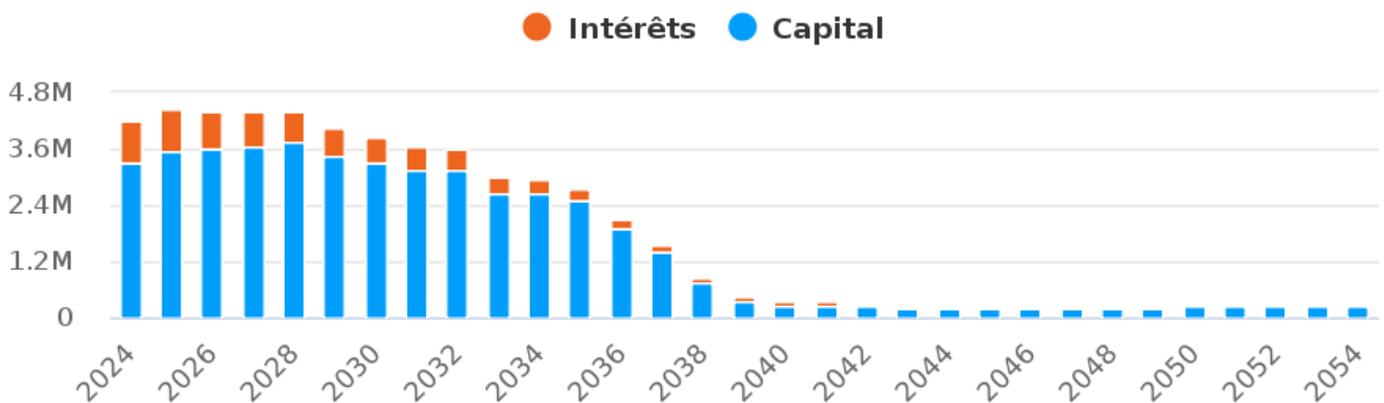
Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	30 824 665 €	69,99%	2,10%
Variable	35 600 000 €	12,71%	3,60%
Livret A	7 618 895 €	17,30%	3,46%
Ensemble des risques	42 043 560 €	100,00%	2,53%

Classement de nos emprunts selon la charte Gissler, établie par le Ministère des Finances



Profil de remboursement de la dette hors nouveaux emprunts



Évolution de l'encours de la dette globale

Sur l'exercice 2024, pour financer nos investissements, il a été nécessaire d'emprunter un montant de 8 718 690 €.

Au 31/12/2024, l'encours de la dette est de 42 043 559 €. Les intérêts constatés au titre de l'exercice 2024 sont de 1 003 130 €.

Le total des échéances s'élèvera à 4 328 000€, dont les amortissements à 3 325 000€, les intérêts à 1 003 000 €.

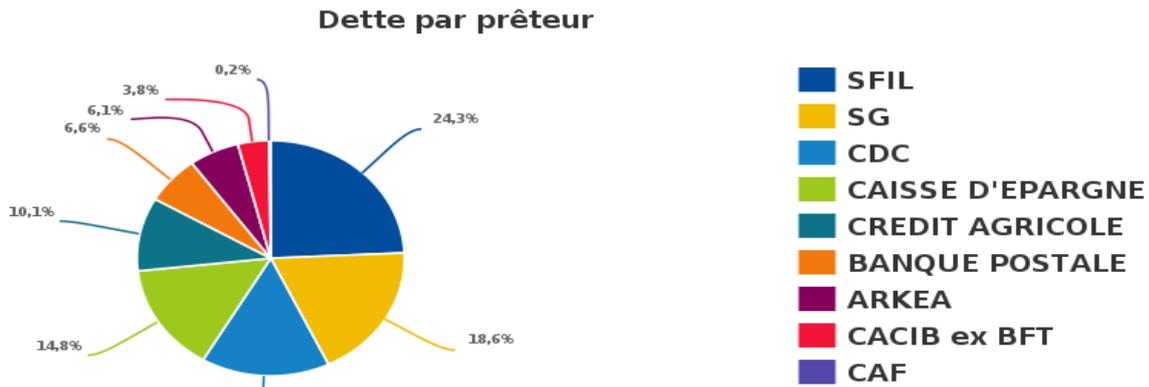
La capacité de désendettement

DETTE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	PREVISIONNEL CA 2024
Encours au 31/12	29 076 340	28 576 553	31 841 776	36 633 355	42 043 559
Capacité de désendettement	4,2	4,6	7,2	4,4	6,8

La durée de vie de notre dette au 31/12/2024 est de 6,8 ans.

Répartition des prêteurs

Ce graphique représente tous nos financeurs de dette, cela démontre que la commune sollicite et étudie plusieurs propositions, le choix est fait en fonction de l'offre la plus avantageuse pour la collectivité.



5. **Orientations budgétaires 2025**

Face aux diverses crises et tensions, **la Commune reste le principal amortisseur social** qui préserve la cohésion d'une population et protège les plus fragiles d'entre nous. A Creil, grâce à nos services publics de qualité et accessibles, à notre réseau associatif et aux valeurs de solidarité largement partagées au sein de la population, nous travaillons tous à faire progresser le vivre ensemble et la solidarité.

Ce budget 2025 s'inscrit dans un contexte particulier marqué par la réalisation de projets d'envergure qui se concrétisent et se chevauchent dans la même temporalité, notamment le programme de travaux des Hauts de Creil financés en partie par l'ANRU et le programme "Action Cœur de Ville" sur le bas de Creil et centre-ville, financés en partie par l'Etat via des financements de droit commun (DSII, FNADT, Fonds vert...).

Ces deux programmes visent à revitaliser et moderniser le territoire. Mais leur simultanéité sur la séquence 2025/2027 oblige à optimiser les recettes et à établir une programmation pluriannuelle des dépenses rigoureuse.

Avec une épargne nette de 2 833 935 €, après remboursement de la dette, le résultat financier 2024 nous autorise à aborder l'année 2025, avec confiance et prudence. Cette situation financière permet la poursuite d'une politique d'investissements nécessaires à l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers, à la rénovation du patrimoine scolaire et la modernisation de nos réseaux et infrastructures.

A fiscalité constante en 2025, le financement des investissements reposera en partie sur un recours plus important à l'emprunt. Ainsi, l'encours de la dette augmenterait logiquement, de 42 M€ en 2024 à 54,5 M€.

Consolider les ressources de la commune

En 2024, Creil a dû surmonter comme en 2023 les effets de la crise énergétique et d'une inflation galopante. Bien que globalement en baisse depuis, l'inflation reste élevée en particulier dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics et des assurances dont le coût pour 2025 augmente de 12,5 %. Les décisions prises lors de l'adoption du budget primitif de 2023, notamment l'augmentation de la ressource fiscale, a contribué à amortir le choc de l'inflation sans dégrader l'activité des services ni freiner nos investissements.

Par délibération de l'assemblée délibérante en date du 16 décembre 2024, **la tarification des services municipaux liés aux domaines de la Solidarité, de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse, ne subit aucune augmentation.** En revanche, tous les autres tarifs 2025 augmentent de 2 à 3 % et seuls les tarifs relatifs aux incivilités et à la propreté urbaine augmentent pour leur part d'environ 5%.

Une coopération étroite et régulière est mise en place avec les services de la Trésorerie Principale afin d'optimiser et sécuriser le recouvrement de nos créances afin de consolider notre trésorerie.

Un suivi rigoureux du versement des subventions, et de leurs acomptes, sera tout aussi déterminant compte tenu du nombre de notifications en cours relevant de dispositifs différents (DISL, FNADT, DPV, FEDER...) et aussi du fait que **l'ANRU a modifié sans concertation avec les porteurs de projets ses règles d'engagement financier fin 2024, qui passent de 20 % à 5 % d'acomptes** pour toutes les opérations d'aménagement urbain.

Contenir la progression des dépenses de fonctionnement

Afin de maintenir un niveau d'autofinancement satisfaisant pour garantir la solvabilité de la Commune, les dépenses de fonctionnement pour 2025 sur les chapitres 011 et 65 (19.5 M€) devront se stabiliser globalement au niveau du budget primitif 2024 (19.2 M€) et ce, malgré les augmentations incontournables et incompressibles auxquelles la commune doit faire face : coût des travaux, marché propreté et entretien espaces verts, primes assurances....

Dans la continuité de nos engagements, les crédits de fonctionnement seront orientés en priorité vers la réussite éducative des enfants et adolescents (accueil dans les écoles), l'amélioration de la qualité du cadre de vie, la tranquillité publique par la lutte contre les incivilités et le déploiement des caméras de vidéosurveillance, la solidarité et la réduction de dépenses d'énergie. Les services ont d'ores et déjà formulé des propositions concrètes pour réduire le volume des initiatives publiques organisées chaque année et ce, en fonction de leurs bilans.

Concernant les dépenses de personnel (chap.012), la maîtrise de la progression de la masse salariale doit se poursuivre. Celle-ci augmenterait de + 2.98 %. Les principaux facteurs d'évolution de la masse salariale sont les suivants :

- L'augmentation de la cotisation de retraite des employeurs des collectivités territoriales (CNRACL), rétroactive au 1er janvier 2025, s'élèvera de 3 points par an, ce qui représente une augmentation au chapitre 012 de 382 000 € pour l'année 2025.
- La participation aux mutuelles de santé dont les cotisations augmenteront en moyenne en 2025 de 8 % ;
- L'intégration de l'effet en année pleine des mesures de 2024 (augmentation du SMIC et de la valeur faciale du chèque déjeuner) ;
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ;

6. Principales actions à financer en 2025

Dans le cadre des budgets de fonctionnement et d'équipements (hors PPI et AP/CP) alloués aux services, des dépenses nouvelles doivent être prises en compte pour l'exercice 2025.

- **La poursuite du plan de vidéo protection**, le budget prévoit une enveloppe supplémentaire de 340 000 € pour le déploiement de 12 caméras supplémentaires qui s'ajouteront aux 77 déjà en service (voies publiques et bâtiments municipaux), toutes reliées au Centre de Supervision Urbaine (CSU).
- **La montée en puissance des moyens accordés à la lutte contre l'habitat indigne** sur le périmètre de l'OPAH-RU et au titre du cofinancement des plans de sauvegarde des copropriétés (ANAH, ACSO, Creil) pour un montant total de 102 000 € de crédits supplémentaires (travaux d'office, subventions ORFO, 2 Opérations de Restaurations Immobilières supplémentaires, soit 5 au total...).
- **L'amélioration du cadre de vie**, avec l'augmentation des prestations de marchés publics afin de mieux couvrir des besoins d'entretien courant des espaces verts, aires de jeux et propreté urbaine pour un montant global de 580 000 €.
- La prise en compte de l'augmentation des frais de restauration scolaire et **la participation de la Commune aux actions de la Cité Educative pour un montant de 135 000 €.**
- **La modernisation de l'infrastructure du réseau informatique** et le renforcement de la cyber sécurité dans le cadre de la convention du service commun ACSO/Creil pour un coût prévisionnel de 330 000 €.
- Le coût en année pleine du marché d'entretien des bâtiments municipaux (gymnases, salles de réunions...) pour un montant de 340 000 €.
- L'organisation d'une nouvelle **édition de Creil Colors** le 21 juin 2025 dans le cadre de la fête de la musique pour une enveloppe de 85 000 €.
- **L'augmentation des primes d'assurance** dont l'assurance des personnels et l'assurance dommages aux biens, pour un montant global de 90 000 €.
- Le **financement de procédures liées aux projets urbains** (enquêtes, expertises, études/diagnostics et contentieux...) pour un montant de 138 000 €, ainsi que le renforcement de l'accompagnement du NPRU en termes de gestion urbaine de proximité (GUP, lutte contre les incivilités, gestion de la propreté...) et de **participation des habitants au travers des initiatives « un nouveau visage pour mon quartier ».**
- **L'acquisition de nouveaux mobiliers** pour l'espace BUHL dont la rénovation doit être achevée fin 2025 et pour l'Ecole Relais qui accueillera les enfants des Ecoles Rabelais/Montaigne à partir de septembre 2025, pour un montant global de 360 000 €.

Réalisation du Programme Pluriannuel des Investissements (PPI)

En 2024, la mise en place des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) s'avère être un élément clé dans la gestion financière des investissements, en garantissant une bonne maîtrise des dépenses, une planification financière optimisée et une meilleure gestion des subventionnements publics.

2025 est une année charnière et décisive. Plusieurs opérations engagées en 2024, dont la mise en œuvre est en cours, se poursuivront en 2025, tant au niveau du programme *Action Cœur de Ville* que du Programme de renouvellement urbain des Hauts de Creil (NPNRU). L'effort financier se concentrera en grande partie sur ces opérations en 2025.

Le programme Action Cœur de Ville

Les travaux de la **Place Saint-Médard** se poursuivent en 2025 et une première tranche de travaux sera achevée à l'été. L'ensemble des travaux sera totalement terminé pour le mois d'octobre. Le montant accordé à cette opération en 2025 est de 6,42 M€. Les subventions attendues (DSIL, Agence de l'eau, et FNADT) représentent 1,98 M€.

La Halle Fichet, bâtiment emblématique de l'architecture industrielle du 19^e siècle est en cours de réhabilitation. Le clos couvert sera terminé à l'été 2025 et sera alors envisagé le futur usage du lieu. La part des travaux 2025 est de 3,6M et l'ensemble des travaux est financé à hauteur de 1,5 M€ par le Fonds Friches de l'Etat.

L'école Edouard Vaillant a été déménagée dans un bâtiment provisoire sur le site de l'école Somasco. Les travaux d'extension et de réhabilitation se poursuivent jusqu'à la fin de l'année 2025. Les élèves réintégreront leur école en septembre 2026. La tranche de travaux 2025 est de 3M€.

Afin d'améliorer le cadre de vie des enfants de **l'école Victor Hugo**, la cour de récréation sera végétalisée en 2025.

L'opération de restauration du **château/Musée Gallé-Juillet** se poursuivra en 2025 pour une enveloppe de 445 000€.

Le programme de renouvellement urbain des Hauts de Creil (NPNRU)

Dans le cadre de « **Quartier Résilient** » (convention ANRU spécifique de 2 M€), et après l'école Descartes en 2024, **la cour d'école de Camus Prévert** sera totalement réaménagée en 2025. La végétalisation de la cour apportera un cadre de vie agréable aux élèves. Le montant accordé à cette opération est de 772 000 € en 2025.

Les travaux des places **Dunant/Fraternité** se poursuivent pour un montant de 425 000 € en 2025. La fin des travaux est prévue pour avril 2025. Dans la continuité, une pergola sera installée devant les commerces, et les espaces extérieurs de la médiathèque Abricotine seront réhabilités. Les études seront réalisées en 2025.

L'école Relais est en cours de construction. Les élèves des écoles Rabelais - Montaigne pourront y faire leur rentrée en septembre 2025. La dépense pour la tranche de travaux 2025 est de 3,7M€ pour une recette attendue de 1,2M€ de l'ANRU.

La **Crèche Arc-en-Ciel** augmentera sa capacité d'accueil de 40 à 60 berceaux en 2025. Le montant des travaux s'élève à 1,4 M€ cofinancé par la Caisse d'Allocations Familiales (280 000 €) et l'ANRU (743 000 €).

Le démarrage du **parking SILO**, première étape des aménagements urbains et espaces publics au nord du quartier Le Moulin (Coulée verte, Parc des Carrières...) est également prévu au 2^{ème} semestre 2025 pour un montant de 500 000 €.

Les études de maîtrise d'œuvre se poursuivent pour l'espace Enfance Simone Veil et l'aménagement des espaces publics (Coulée verte, Parc des Carrières, Chemin des écoliers, Place Curie...).

L'amélioration du cadre de vie

L'amélioration du cadre de vie est une priorité majeure de la Ville de Creil. L'enveloppe de crédits pour aménager des espaces verts, des aires de jeux, deux terrains de baskets à 3, ou bien concrétiser les projets des habitants dans le cadre du budget participatif, est cette année de 1 M€.

Un effort important sera réalisé en 2025 sur l'éclairage public. La modernisation de l'éclairage public et le passage en LED de toutes les lampes se poursuit et prendra encore quelques années. La somme des dépenses d'investissement en 2025 est de 3 M€. L'objectif est de progresser vers une gestion maîtrisée des dépenses d'énergie d'éclairage public en remplaçant progressivement la totalité de nos lampes par des LED. La télégestion se met en place progressivement, elle permettra à terme de moduler l'intensité de l'éclairage public suivant le zonage, générant ainsi des économies substantielles.

La qualité des voiries communales et cheminements piétons. Une enveloppe de 1,5 M€ sera consacrée aux besoins de réfections ponctuelles des chaussées et trottoirs, à la sécurisation des accès aux écoles et à l'accessibilité des espaces publics.

Les travaux du Centre Social Georges Brassens victime d'un incendie pendant les émeutes de juin 2023, se poursuivent. La somme des travaux s'élève à 1 M€. Le centre retrouvera son état originel à l'été 2025.

Le bâtiment administratif BUHL qui accueillait jusqu'en février 2024 les services municipaux du pôle Education a été aussi victime d'un incendie. Sa réhabilitation est en cours et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année de 2025. La tranche de travaux prévue en 2025 est de 800 000 €.

Acquisitions et cessions foncières 2025

La réalisation du projet urbain implique de procéder à plusieurs acquisitions foncières sur des ilots stratégiques en fonction d'opportunités à saisir. Une enveloppe d'intervention est constituée de 1.1 M€ qui devrait s'équilibrer avec un montant équivalent de cessions foncières en cours.

Nouveau quartier Ec'eau Port

2025 sera marquée par la finalisation de la tranche 4 qui prévoit le 2^e tronçon de la promenade Jean-Claude Cabaret et la réalisation des aménagements sur les pourtours du port avec l'aménagement du quai (béton drainant, platelage bois et finalisation des gradins).

La tranche 6 sera également poursuivie avec la création du carrefour d'entrée du quartier, la finalisation de la rue Senghor et l'aménagement de la place miroir d'eau.

Les lauréats de la 2^e consultation promoteurs seront désignés au 1^{er} semestre 2025 pour les lots 1 (ex C et D) et 2 (ex E et F).

La crise immobilière (augmentation des taux d'intérêt) a entraîné un retard de la commercialisation des 67 logements en accession du lot B pour lequel des prospects ont manifesté un intérêt.

La réalisation du programme de la ZAC Ec'eau Port fait donc apparaître à date un besoin de financement du budget principal de 2 681 047€.

7. Situation des Ressources Humaines et évolutions projetées

Les prévisions budgétaires 2024 ont connu des évolutions suite aux décisions gouvernementales et aux décisions de la Collectivité, en matière de pouvoir d'achat principalement, telles que :

- L'attribution de 5 points d'indice à tous les agents à partir du 1er janvier 2024 ;
- La hausse du smic de 11,52 € à 11,88 € et des cotisations correspondantes ;
- **La revalorisation des chèques déjeuner de 5 à 6 euros (prise en charge à 50 % par la collectivité)**
- **Le versement de la prime « pouvoir d'achat » pour un coût de 224 797,25 €**
- L'actualisation des Indemnités de Fonction, Sujétion et Expertise (IFSE) a donné lieu à un plan de revalorisation, notamment pour les montants les plus faibles qui sont passés de 75 à 100 € en 2023 puis de 100 à 125 € en 2024. La rehausse de 2024 a concerné 267 agents de catégorie C pour un coût total de 31 121.06 € en 2024, soit 80 221 € en année pleine.
- Le versement du complément indemnitaire annuel pour 108 agents concernés et représentant une dépense de 51 000 €.
- La hausse des heures supplémentaires de 50 % entre 2023 et 2024 due notamment aux 3 tours de scrutin d'élections ; à la gestion de plusieurs sinistres et situations de crise.
- A noter que la GIPA (garantie maintien salaire) ne sera pas reconduite en 2025.

Evolution des dépenses de personnel :

	BP 2023	2023	2024	2024
	1 ^{er} janvier 2023	31/12/2023	Total BP 2024	Exécution 31/12/2024
Budget (Chapitre 012)	31 735 330 €	31 312 281 €	32 335 199 €	32 239 295,21 €
Effectif personnels permanents (nb d'agents)	747	731	727	730
Titulaires	571	565	562	547
Contractuels	176	166	165	183
Effectif personnels non permanents (nb d'agents)	55	102	83	86
Contractuels et vacataires	55	102	83	86
Autres dépenses	432 900 €	279 423 €		
Formation	164 900 €	93 615 €	125 000 €	62 040 €
EPI	112 000 €	71 948 €	122 396 €	93 103.63 €
Petit équipement	26 000 €	5 662 €	6 644.88 €	4 782.12 €
Mutuelle (participation employeur)	101 400 €	83 828 €	85 000 €	80 590 €
Prévoyance Collecteam (participation employeur)	28 600 €	24 370 €	94 000 €	93 487,24 €
Temps de travail : en heures	1.607	1.607	1.607	1.607
Réglementaire	1,607	1.607	1.607	1.607
Avantages en nature :	547 500 €	542 558 €		569 091 €
Logement	47 500 €	40 374 €		30 045€
Tickets restaurants	500 000 €	502 184 €	540 000 €	539 046€

Évolution des effectifs et chiffres clefs :

- **547 fonctionnaires titulaires** au 31.12.24 et parité femmes hommes dans cette catégorie : 68% femmes / 32% hommes ;
- **183 agents contractuels permanents** (hors vacataires, apprentis, collaborateurs, contractuels en accroissement temporaire, accroissement saisonnier ou contrat de projet) au 31.12.24 et parité femmes hommes dans cette catégorie : 69% de femmes /31% d'hommes ;
- 17 agents ont fait valoir leurs droits à la retraite pour 19 créations de postes
- **4 apprentis** recrutés en 2024 pour 6 postes (contre 2 recrutés en 2023 pour 6 postes) en progression malgré les débats concernant le financement de ces contrats
- Emplois de personnes en situation de handicap



- 39 agents RQTH – 7 agents en ATI – 2 agents BOETH – 1 agent en pension d'invalidité
- **12 agents ont bénéficié d'une promotion interne** (évolution vers cadre d'emplois supérieur) et **68 agents ont bénéficié d'un avancement de grade** (avancement dans le cadre d'emplois).

Le temps de travail des agents

La Commune s'est mise en conformité avec la réglementation par une délibération du 14 mars 2022, pour une application à compter du 1er janvier 2023. Dans le cadre de la durée légale fixée à 1607 heures/an, et afin de tenir compte des besoins des usagers, **cinq régimes de temps de travail ont été définis, allant de 35 heures hebdomadaires sans RTT à 38 heures avec 18 jours de RTT**. L'annualisation du temps de travail a été appliquée à plusieurs services compte tenu de leurs spécificités.

Des dérogations au régime annuel de 1607 heures sont prévues dans le règlement, notamment pour la police municipale, les agents de surveillance des bâtiments, le service médiation, au titre des sujétions listées par le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001.

De nouveaux jours de sujétions ont été attribués en 2024 : 4 jours de congés supplémentaires pour modulation importante du cycle de travail et travail en horaires décalés pour les animateurs périscolaires et loisirs et 4 jours de congés supplémentaires pour travaux pénibles (risques physiques (exposition aux bruits et TMS – troubles musculosquelettiques), chimiques (utilisation de produits corrosifs-irritants) et biologiques (épidémies et maladies infantiles) pour les ATSEM.

Structure des effectifs et évolution annuelle :

Les effectifs ci-dessous indiqués sont ceux pourvus en **équivalent temps plein annuel travaillé**.

Les totaux affichés tiennent également compte des emplois fonctionnels contrairement aux annexes budgétaires.

Les agents titulaires :

Titulaires	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Emplois fonctionnels	1	3	3
Filière administrative	121,5	121,3	122
Filière technique	258,93	261,17	244,96
Filière Animation	70,79	72,93	71,49
Filière sportive	7	8	8
Filière Médico-sociale	43,1	39,7	39
Filière culturelle	26,71	26,71	25,31
Filière Police	17	20	15
TOTAL	546,03	552,81	528,76

Les agents non titulaires :

Non titulaires	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Emplois fonctionnels	1	1	1
Filière administrative	25	26,8	35
Filière technique	38,98	43,92	75,31
Filière Animation	23,7	15,51	24,47
Filière sportive	3	4	3
Filière Médico-sociale	7	8	13
Filière culturelle	9,81	8,94	13,46
Adulte Relais	5	5	5
Apprentis	3	5	5
Assistante maternelle	16	15	16
TOTAL	132,49	133,17	191,24

Composition des rémunérations au 31/12/2024

Rubriques	Montants 2024
Traitement de base + IR + NBI	16 804 305,47 €
dont IR	161 567,78€
dont NBI	312 142,86 €
IFSE	2 321 449,63€
Supplément familial	29 2632,89€
Heures supplémentaires (dont Assistantes Maternelles)	308 601,80€
Heures complémentaires	123802,50€
Vacations	421 192,24€
CIA	40 887,00€
Indemnité Travail de Nuit	1 809,21€
Indemnité Travail Dimanche et JF	3053,94€
IAT	63 334,51€
Indemnité de cherté de vie (congrés bonifiés)	3756,25€
Indemnité de cantine / jury d'examen	16 387,29€
Astreintes	72 795,03€
Indemnité spéciale agent de PM	86 480,14€
Congés payés Vacataires	53 017€
GIPA	0 ,00
IHTS	0,00
Indemnité compensatrice de CSG	163 344,52€
Part du 13ème mois versé en juin	55 5497,98€
Part du 13ème mois versé en novembre	574 110,00€
CET indemnisé	5 030,00€
Indemnités assistantes maternelles : repas/ goûter/ entretien	92 980,86€
Rupture conventionnelle	60 000,00€

8. Projet de Budget Primitif 2025

L'objectif est d'équilibrer la section de fonctionnement à 63 957 485 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2025					
Chapitre	Total Budgeté 2024	CA 2024 prévisionnel	BP 2025	Variation en € de BP à BP	Variation BP 25-24
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	62 500,00	19 612,00	50 000,00	-12 500,00	-20,00%
011 - CHARGES A CARACTERES GENERAL	15 717 568,00	15 198 345,41	16 000 000,00	282 432,00	1,80%
012 - FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	32 335 199,00	32 239 295,21	33 300 000,00	964 801,00	2,98%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 547 272,00	3 153 896,40	3 575 000,00	27 728,00	0,78%
66 - CHARGES FINANCIERES	1 033 730,00	1 003 130,96	900 000,00	-133 730,00	-12,94%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	160 000,00	151 821,98	50 000,00	-110 000,00	-68,75%
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS					
Total Dépenses réelles de fonctionnement	52 856 269,00	51 766 101,96	53 875 000,00	1 018 731,00	1,93%
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 073 000,00	2 554 150,56	2 000 000,00	-73 000,00	-3,52%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 376 174,50	0,00	8 082 485,00	1 706 310,50	26,76%
Total Dépenses de fonctionnement	61 305 443,50	54 320 252,52	63 957 485,00	2 652 041,50	4,33%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP2025					
Chapitre	Total Budgeté 2024	CA 2024 prévisionnel	BP 2025	Variation en €	Variation BP 25-24
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	335 000,00	384 154,32	350 000,00	15 000,00	4,48%
70 - PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 022 500,00	2 156 390,92	2 400 000,00	377 500,00	18,67%
73 - IMPOTS ET TAXES	22 883 493,00	22 879 248,58	22 934 230,00	50 737,00	0,22%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	29 814 409,00	30 334 051,99	31 520 562,00	1 706 153,00	5,72%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 566 980,00	2 171 202,00	925 000,00	-1 641 980,00	-63,97%
76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00	26,00		0,00	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		481 476,00		0,00	
78 - REPRISE SUR PROVISIONS					
Total Recettes réelles de fonctionnement	57 622 382,00	58 406 549,81	58 129 792,00	507 410,00	0,88%
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION				0,00	
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 688 061,50		5 827 693,00	2 139 631,50	58,02%
Total Recettes de fonctionnement	61 310 443,50	58 406 549,81	63 957 485,00	2 647 041,50	4,32%

De budget à budget, les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) progresseraient de 1.93 %, en prenant en compte des augmentations incontournables telles que les cotisations CNRACL, l'inflation et l'actualisation de marchés publics (entretien bâtiments, restauration scolaire...), les primes d'assurance... **Evaluées avec prudence en raison du contexte général et à fiscalité constante, les Recettes Réelles de Fonctionnement ne progresseraient que 0.88%, en prévisionnel.**

Ce projet de budget 2025 présenté au stade du rapport d'orientations budgétaires pourra connaître des ajustements d'ici son adoption le 2 avril 2025 en fonction du débat au sein de l'assemblée et de la confirmation de certaines données financières, notamment sur le plan des recettes (bases fiscales, dotations etc...).

Pour autant, il traduit fidèlement les orientations de la municipalité : une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement et un niveau d'autofinancement garantissant la réalisation du programme pluriannuel d'investissement.

L'objectif est d'équilibrer la section d'investissement à 50 961 809,34 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025						
Chapitre	BP 2024 + REPORTS 2023	REALISE 2024	Projet BP 2025	TOTAL Projet BP 2025 +REPORTS 2024	VARIATION en € de BP à BP	varation en % de BP à BP
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 000,00				-2 000,00	-100,00%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	28 658,00	28 657,07	0,00	0,00	-28 658,00	-
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 326 138,00	3 325 037,46	3 430 412,00	3 430 412,00	104 274,00	3,13%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	653 574,48	314 306,44	30 000,00	78 820,08	-574 754,40	-87,94%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	400 843,00	49 855,39	165 400,00	165 400,00	-235 443,00	-58,74%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 118 330,40	11 462 062,98	20 552 687,00	21 733 102,00	7 614 771,60	53,94%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	22 658 362,16	12 729 984,26	16 612 557,01	18 183 728,46	-4 474 633,70	-19,75%
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 189 528,00	1 834 434,53	3 481 047,00	3 519 447,00	329 919,00	10,34%
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	111 195,00	17 612,84		24 292,80	-86 902,20	-78,15%
Total Dépenses réelles d'investissement	44 488 629,04	29 761 950,97	44 272 103,01	47 135 202,34	2 646 573,30	5,95%
041 - OPERATIONS DPATRIMONIALES	15 259 589,30	15 259 589,30	0,00	0,00	0,00	-
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	54 368,45		3 826 607,00	3 826 607,00	3 772 238,55	6938,29%
Total Dépenses d'investissement	59 802 586,79	45 021 540,27	48 098 710,01	50 961 809,34	-8 840 777,45	-14,78%
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025						
Chapitre	BP 2024 + REPORTS 2023	REALISE 2024	Projet BP 2025	TOTAL Projet BP 2025 +REPORTS 2024	VARIATION en €	varation en %
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 020 335,42	6 220 659,83	5 651 009,51	5 651 009,51	-369 325,91	-6,13%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	14 185 600,21	8 459 226,00	11 800 000,00	16 800 000,00	2 614 399,79	18,43%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 357 500,00	8 725 597,33	18 102 510,50	15 941 317,03	1 583 817,03	11,03%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	4 585,33	0,00	0,00	0,00	-
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 017 165,00	30 000,00	1 261 565,00	1 261 565,00	244 400,00	24,03%
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	401 230,00	0,00	1 201 140,00	1 201 140,00	799 910,00	199,36%
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	110 000,00			24 292,80	-85 707,20	-77,92%
Total Recettes réelles d'Investissement	36 091 830,63	23 440 068,49	38 016 225,01	40 879 324,34	4 787 493,71	13,26%
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 376 174,50		8 082 485,00	8 082 485,00	1 706 310,50	26,76%
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 073 000,00	2 554 150,56	2 000 000,00	2 000 000,00	-73 000,00	-3,52%
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	15 259 589,30	15 259 589,30				
Total Recette d'investissement	59 800 594,43	41 253 808,35	48 098 710,01	50 961 809,34	-8 838 785,09	-14,78%

Le besoin de financement

Le besoin en financement pour équilibrer le budget 2025 serait de 15,94 M€ dont 3,4 M€ d'amortissement du capital existant. L'encours de dette à la fin de 2025 devrait donc se stabiliser à 54,5 M€. La maîtrise de notre stock de dette depuis plusieurs années ainsi que le contrôle de nos dépenses offrent des marges de manœuvre pour maintenir un niveau élevé d'investissement.

9. Programme Pluriannuel des Investissements 2024 – 2030

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	2024		2025		2026		2027	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
NPNRU+ Quartiers résilients	5 932 447,45	3 181 051,00	10 833 723,20	7 616 587,52	23 572 800,00	8 868 487,00	18 798 413,00	6 617 254,00
ACV	6 136 000,00	2 054 966,00	15 207 000,00	4 347 549,71	6 220 000,00	731 738,00		
Voirie	1 953 334,00	933 802,00	1 515 000,00	841 792,17	1 780 000,00		1 780 000,00	
Eclairage public	3 003 788,00	735 429,00	3 616 358,00	982 200,00	2 000 000,00	795 000,00	2 650 000,00	795 000,00
Espaces verts	1 298 010,00	231 600,00	1 250 769,00	354 380,00	772 000,00	231 600,00	772 000,00	231 600,00
Entretien patrimoine bâti	2 315 966,00		2 300 000,00		2 000 000,00		2 000 000,00	
Actions foncières	1 528 221,00	32 800,00	1 073 000,00	320 000,00	1 115 000,00	310 000,00	873 000,00	519 000,00
OPAH RU	92 393,00		165 400,00	70 000,00	130 000,00		120 000,00	
Autres dépenses	1 823 930,85	1 180 297,79	3 734 200,00	1 911 765,65	200 000,00		130 000,00	
Extension Vidéo protection	107 958,00	109 280,00	504 000,00	355 725,00				
Participation Ec eau port	1 498 434,53		2 681 047,00					
Total	25 690 482,83	8 459 225,79	42 880 497,20	16 800 000,05	37 939 800,00	10 981 825,00	27 443 413,00	8 258 854,00

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	2028		2029		2030		TOTAL GENERAL	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
NPNRU+ Quartiers résilients	15 044 636,00	11 734 575,00	8 929 230,00	3 586 001,00	1 970 122,35	631 402,00	85 081 372,00	42 235 357,52
ACV							27 563 000,00	7 134 253,71
Voirie	1 780 000,00		1 780 000,00		1 530 000,00		12 118 334,00	1 775 594,17
Eclairage public	2 650 000,00	795 000,00	2 250 000,00	675 000,00	2 250 000,00	675 000,00	18 420 146,00	5 452 629,00
Espaces verts	772 000,00	231 600,00	772 000,00	231 600,00	772 000,00	231 600,00	6 408 779,00	1 743 980,00
Entretien patrimoine bâti	2 000 000,00		2 000 000,00		2 000 000,00		14 615 966,00	0,00
Actions foncières	943 000,00	450 000,00	933 000,00	250 000,00	958 000,00	850 000,00	7 423 221,00	2 731 800,00
OPAH RU	115 000,00		115 000,00		115 000,00		852 793,00	70 000,00
Autres dépenses	130 000,00		130 000,00		130 000,00		6 278 130,85	3 092 063,44
Extension Vidéo protection							611 958,00	465 005,00
Participation Ec eau port							4 179 481,53	0,00
Total	23 434 636,00	13 211 175,00	16 909 230,00	4 742 601,00	9 725 122,35	2 388 002,00	184 023 181,38	64 841 682,84

(Recettes prévisionnelles hors FCTVA)

Conclusion

Le contexte économique national dans lequel s'inscrit l'élaboration du Budget Primitif 2025 de la ville de Creil est caractérisé par des contraintes, des opportunités et des défis.

La Commune conforte ses ambitions quant à l'éducation, au logement, à la sécurité, à l'action sociale et à l'écologie. En intégrant ces éléments dans sa stratégie budgétaire, Creil peut continuer à se développer de manière durable et inclusive, tout en répondant aux besoins de ses citoyens et en affirmant son rôle central au sein de l'Agglomération Creilloise.